



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle du Complexe sportif le **lundi 10 juillet 2023** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

Est absent :

Monsieur Christian Grenier, conseiller

2023-07-192

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue au conseiller et conseillères, au directeur général et greffier ainsi qu'aux citoyens présents.

2023-07-193

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2023-07-194

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Réception approbation MAMH - Règlement d'emprunt 2023-530 décrétant un emprunt de 150 000 \$ reçue en date du 20 juin 2023
 - Avis d'élection – Vacance au poste de conseiller du siège numéro 3 – Démission de monsieur Gabriel Huard
 - Nomination de la secrétaire d'élection
 - Lettre d'appui au Centre de transformation régional des matières résiduelles
 - Lettre de remerciement de l'École Polyvalente de Paspébiac – Gala des masques 2022-2023
 - Dépôt (s) reçu (s) de divers organismes en juin 2023
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2023
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2023
6. Administration générale et finances

6.1 Adoption des comptes à payer

6.2 Suivi du budget mensuel – juin 2023

7. Affaires des contribuables
8. Procès-verbal de correction pour le Règlement 2022-523 – Dépôt
9. Adoption du Règlement 2023-532 modifiant le Règlement de zonage 2009-325 – Ajout de la classe d'usage 734 dans la zone à affectation agro-forestière 131-AF
10. Nomination d'un (e) remplaçant (e) en cas d'absence de la représentante mandatée par résolution numéro 2023-06-165 sur le comité du lieu d'enfouissement technique (LET)
11. Autorisation au directeur général à déposer un appel d'offres sur invitation pour services professionnels d'ingénierie – Entrepôt abrasifs et sels de voirie
12. Demande de budget additionnel – Surveillance des travaux – TETRA TECH QI inc.- Réfection des services sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est – RÉF : 43375TTA
13. Approbation décompte progressif n° 9 RE : 43375TTA – Groupe Michel Leclerc Inc. **515 304.24 \$** - Période du 29 mai 2023 au 30 juin 2023 sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est – Facture 2542
14. Autorisation de paiement (70%) – Urben Blu inc. – 9394-0047 Québec Inc. – Bloc sanitaire autonettoyant d'accessibilité universelle – Facture n° 58
15. Migration téléphone IP – Offre de service COGEGO
16. Contribution de la Ville au Festival du crabe 2023 – 15^e édition
17. Nominations – Camp de jour 2023
18. Rapport des conseillers
19. Affaires nouvelles
20. Période de questions
21. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Réception approbation MAMH - Règlement d'emprunt 2023-530 décrétant un emprunt de 150 000 \$ reçue en date du 20 juin 2023
- **Avis d'élection – Vacance au poste de conseiller du siège numéro 3 – Démission de monsieur Gabriel Huard**

ATTENDU QUE le mandat du conseiller du siège numéro 3, Monsieur Gabriel Huard, a pris fin le 13 juin 2023, date de sa démission;

ATTENDU QUE ce 10 juillet 2023, un avis de vacance du poste de conseiller du siège numéro 3 est déposé par le greffier de la Ville à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 3 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller du siège numéro 3 doit être comblé par une élection partielle;

EN CONSÉQUENCE, le greffier avise le conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la vacance au poste de conseiller du poste numéro 3 de la ville de Paspébiac, et avise également le conseil qu'il a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche **8 octobre 2023**.

- **Nomination de la secrétaire d'élection**

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 3 ayant été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, le poste doit être comblé par une élection partielle;

ATTENDU QUE selon le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le président d'élection nomme un secrétaire d'élection avant de donner l'avis d'élection;

Le président d'élection (et greffier) avise le conseil municipal, conformément à l'article 72 alinéa 1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la nomination de **Madame Lina Castilloux**, à titre de secrétaire d'élection.

- Lettre d'appui au Centre de transformation régional des matières résiduelles
- Lettre de remerciement de l'École Polyvalente de Paspébiac – Gala des masques 2022-2023
- Dépôt (s) reçu (s) de divers organismes en juin 2023
- Finances Québec : PAVL (entretien des routes locales 2022) : **165 661 \$**
- Finances Québec : PAVL (entretien des routes locales 2023) : **165 412 \$**
- Finances Québec : Remboursement Encan
(camionnette #14-21) :
(camion pompier #85-03) : **8 528 \$**
- MRC de Bonaventure : FAIR 2022-2023 : **15 000 \$**

2023-07-195

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2023
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2023

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2023-07-196

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois de juin 2023 d'un montant de **360 968.30\$** soient approuvés pour paiement.

Monsieur le maire énumère les principaux paiements du mois.

2023-07-197

6.2 SUIVI DU BUDGET MENSUEL – JUIN 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 30 juin 2023 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

- Entrée d'eau sur la rue Maldemay (section Sud) – asphalte à venir
- Entretien des routes locales et forestières
- Journal Graffiti : aucune publicité de Paspébiac
- Vitesse à enrayer sur la 3^e avenue Est et rue Chapados

2023-07-198

8. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LE RÈGLEMENT 2022-523 – DÉPÔT

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (LCV)*, le directeur général et greffier apporte une correction au règlement numéro 2022-523 de la Ville Paspébiac, puisqu'une erreur cléricale apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

À LA SECTION 2 – TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES

À L'ARTICLE 2.1 – INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DU RÈGLEMENT, IL EST INSCRIT :

« Le tarif pour l'investissement en immobilisations d'aqueduc et d'égout est établi à **28,25 \$** par unité d'évaluation desservie »

OR, ON DEVRAIT LIRE :

« Le tarif pour l'investissement en immobilisations d'aqueduc et d'égout est établi à **53,25 \$** par unité d'évaluation desservie »

Le règlement numéro 2022-523 est modifié en conséquence et n'a aucune incidence sur les comptes de taxes 2023 qui ont été postés aux citoyens en février 2023. Les comptes de taxes affichaient le bon tarif.

2023-07-199

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-532 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325 – AJOUT DE LA CLASSE D'USAGE 734 DANS LA ZONE À AFFECTATION AGRO-FORESTIÈRE 131-AF

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)*, la ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinents par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement 2023-532 a été donné le 8 mai 2023;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et au deuxième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, deux projets de Règlement ont été adoptés;

ATTENDU QUE des copies des projets de règlement ont été mises à la disposition du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le Règlement 2023-532 modifiant le Règlement de zonage 2009-325 par l'ajout de la classe d'usage 734 dans la zone à affectation agro-forestière 131-AF.

2023-07-200

**10. NOMINATION D'UN (E) REMPLAÇANT (E) EN CAS D'ABSENCE DE LA
REPRÉSENTANTE MANDATÉE PAR RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-165 SUR LE
COMITÉ DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté une résolution numéro 2023-06-165 mandatant une élue sur le comité du lieu d'enfouissement technique (LET);

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un (e) remplaçant (e) en cas d'absence ou d'impossibilité d'assister aux futures réunions du conseil d'administration sur ledit comité de la représentante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER madame Nancy Anglehart, conseillère qui l'accepte, à titre de remplaçant (e) à représenter la ville de Paspébiac dans la prise de décisions sur le comité du lieu d'enfouissement technique (LET) en cas d'absence de l'actuelle représentante et faire un compte-rendu au Conseil municipal de la ville de Paspébiac lors de ses interventions.

2023-07-201

**11. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL À DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES
SUR INVITATION POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE –
ENTREPÔT ABRASIFS ET SELS DE VOIRIE**

ATTENDU QUE la Ville planifie l'acquisition d'un nouveau bâtiment adapté pour entreposer ses abrasifs et sels de voirie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur général à procéder à un appel d'offres sur invitation pour services professionnels d'ingénierie pour le projet d'un entrepôt d'abrasifs et sels de voirie.

2023-07-202

**12. DEMANDE DE BUDGET ADDITIONNEL – SURVEILLANCE DES TRAVAUX –
TETRA TECH QI INC. – RÉFECTION DES SERVICES SUR LA RUE ST-PIE X ET LA
3^E AVENUE EST – RÉF : 43375TTA**

CONSIDÉRANT une correspondance reçue de la firme TETRA TECH QI INC pour une demande de budget additionnel de 200 heures supplémentaires pour la surveillance de chantier d'un montant totalisant **32 350 \$ taxes en sus** afin de couvrir l'ensemble des honoraires et dépenses associé au dépassement du délai contractuel de l'entrepreneur relativement à la surveillance des travaux sur le chantier pour la réfection des services sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech QI Inc. estime que ce montant est relié aux heures supplémentaires faites par le surveillant principal au chantier et de la surveillance de bureau qui fait partie intégrante de la présente demande de budget additionnel tout en tenant compte d'un ajustement de l'indexation 2021-2023;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est fonction du calendrier de l'entrepreneur, pour le suivi et la rédaction du rapport pour terminer le chantier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la dépense additionnelle de **32 350 \$ taxes en sus** à la firme TETRA TECH QI INC.

2023-07-203

**13. APPROBATION DÉCOMPTE PROGRESSIF N^O 9 RE : 43375TTA – GROUPE
MICHEL LECLERC INC. 515 304.24 \$ - PÉRIODE DU 29 MAI 2023 AU 30 JUIN 2023
SUR LA RUE ST-PIE X ET LA 3^E AVENUE EST – FACTURE 2542**

CONSIDÉRANT QU'un 9^e décompte progressif de travaux est émis par le Maître d'œuvre du projet de réfection sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est soit la firme Tetra Tech QI Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur général, le Groupe Michel Leclerc Inc., accepte le 9^e décompte progressif déposé par le Maître d'œuvre Tetra Tech QI Inc. au montant de **515 304.24 \$ taxes incluses** tel que décrit sur la facture 2542;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur général à émettre via le service de la comptabilité un neuvième (9^e) paiement au montant de **515 304.24 \$ taxes incluses** du Groupe Michel Leclerc inc. selon le neuvième décompte progressif déposé par Tetra Tech QI Inc. qui porte le cumulatif de paiement à **8 986 895. 20 \$**. Le versement sera conditionnel à l'approbation de monsieur Marc Chretien Ing. de Tetrattech en lien avec la caution et les quittances reçues.

2023-07-204

14. AUTORISATION DE PAIEMENT (70%) – URBEN BLU INC – 9394-0047 QUÉBEC INC – BLOC SANITAIRE AUTONETTOYANT D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE – FACTURE N° 58

ATTENDU QUE la Ville a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relatif au règlement 2023-530 pour le projet du bloc sanitaire autonettoyant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur général à émettre un premier paiement de **237,423.38 \$ taxes incluses**, ce qui équivaut à 70 % de l'avancement du projet tel que décrit sur la facture n° 58 soumise en lien avec l'acquisition d'un bloc sanitaire autonettoyant d'accessibilité universelle.

2023-07-205

15. MIGRATION TÉLÉPHONE IP – OFFRE DE SERVICE COGEGO

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir les besoins de chaque service en matière de téléphonie;

ATTENDU QUE l'ancien contrat est échu et que la Ville paie maintenant des frais importants pour l'ensemble des services à la Ville d'une mensualité de 1 533.62 \$;

ATTENDU QUE le système déjà en place est désuet et qu'il est nécessaire de voir à son remplacement pour une qualité optimale et une mise à niveau;

ATTENDU QUE le directeur général a procédé au suivi pour migration IP pour l'ensemble des appareils à la Ville avec la compagnie COGECO pour un montant approximatif de 81 097.20 \$ pour 60 mois soit une mensualité de 1 351.62 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur général à signer un contrat de gré à gré avec la compagnie COGECO.

2023-07-206

16. CONTRIBUTION DE LA VILLE AU FESTIVAL DU CRABE 2023 – 15^E ÉDITION

ATTENDU QUE le Festival du crabe de Paspébiac (ci-après « le Festival ») se déroulera du 2 au 6 août 2023;

ATTENDU QUE le Festival a fait parvenir une demande de soutien financier et technique à la Ville ;

ATTENDU QUE la Ville, soutient le Festival depuis sa création, souhaite y répondre favorablement;

ATTENDU QUE cette aide financière pourrait leur être versée conditionnellement au dépôt des états financiers 2022 et après avoir pris connaissance de la position financière de l'organisme, la Ville jugera de la pertinence de son implication envers le Festival;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller** et résolu à l'**unanimité** des membres du conseil présents que la ville de Paspébiac contribue au Festival

du crabe à hauteur de dix mille dollars (**10 000 \$**) et qu'elle offre un appui administratif et technique sous réserve que lui soient communiqués les états financiers pour l'année 2022.

2023-07-207

17. NOMINATIONS – CAMP DE JOUR 2023

ATTENDU QUE le directeur des sports et des activités récréatives a été autorisé par résolution numéro 2023-04-100 le 11 avril 2023 à procéder à l'ouverture de postes pour le camp de jour 2023;

ATTENDU QU'il y a eu affichage de postes pour un coordonnateur/coordonnatrice, animateur/animatrice, accompagnateur/accompagnatrice dans les délais requis;

ATTENDU QU'après réception de candidatures, six (6) ont été retenues;

ATTENDU QUE le début du camp de jour est fixé au 26 juin 2023 pour se terminer le 11 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER les personnes ci-dessous pour le camp de jour 2023 incluant les trois (3) candidates retenues en 2022 qui font également partie de ce camp de jour 2023 dont :

- ✓ **Véronique Delarosbil**
- ✓ **Lori-Ève Grenier**
- ✓ **Mégane Loisel**
- ✓ **Gabriane Chaput (candidature 2023)**
- ✓ **Thomas-Loïc Horth (candidature 2023)**
- ✓ **Marilou Loisel (candidature 2023)**

18. RAPPORT DES CONSEILLERS

MONSIEUR LOUIS-ALEXANDRE MCNAUGHTON, CONSEILLER

Monsieur McNaughton nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

- Participation à la remise de bourses aux finissants, finissantes de l'École Polyvalente de Paspébiac
- Invitation aux jeunes de notre communauté à prendre leur place dans le milieu municipal
- Intégration au comité des habitations nouvelles
- Barman d'un soir reprendra le 11 juillet 2023
- Demande aux citoyens de respecter sa vie privée et celle de sa famille entre autres lorsqu'il est question de désinformation ou de rumeurs qui circulent et qui ne sont pas fondées

MADAME NANCY ANGLEHART, CONSEILLÈRE

Madame Anglehart nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

- Rencontre aux tables de travail et séances extraordinaires
- Invitation au 5 à 7 « Barman d'un soir » qui débutera avec monsieur Dany Cyr et madame Michelle Larouche ce mardi 11 juillet

MADAME MARIE-ANDRÉE CÔTÉ, CONSEILLÈRE

Madame Côté nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

Fête nationale :

- Des remerciements sont adressés à madame Chantal Robitaille, directrice de la Culture ainsi qu'à toute l'équipe mise en place pour le 5 à 7 de la Fête nationale
- Offre de soutien aux citoyens qui voudraient démarrer un comité pour la Fête nationale ou tout autre comité

Comité jeunesse :

- Le comité jeunesse organise la 3^e édition de la fête de la Famille au Complexe sportif qui aura lieu le 19 août prochain de 11 h à 16 h sous le thème des années 80

- Les 11, 12 et 13 août prochain, le club de soccer de Paspébiac sera l'hôte de la coupe de soccer Baie-des-Chaleurs
- Bel été à tout le monde avec prudence

MADAME SANDRA LANGLOIS, CONSEILLÈRE

Madame Langlois nous fait part du travail accompli dans les dossiers suivants :

- **13 juin** : Rencontre avec l'accélératrice de projets madame Stéphanie Imhoff sur le projet de logements. Il manque quelques données pour un premier dépôt de projet
- **14 juin** : Participation à la remise de 3 bourses au Gala des masques à l'École Polyvalente de Paspébiac avec monsieur le Maire dont les récipiendaires sont :
 - ✓ Marilou Loisel
 - ✓ Reese Richards
 - ✓ Cloé Corbet
- **19 juin** : Rencontre avec le comité des résidents du CHSLD à New Carlisle. Début de projet avec mes collègues du comité qui s'intitule « Les mardis beauté ». Des remerciements sont adressés à M^{mes} Normande Corbet, Chantal Grenier et Mylène Duguay.
- **20 juin** : Assemblée générale de l'organisme « Équijustice » à New Richmond. Une rencontre est prévue bientôt en lien avec cet organisme et l'événement « Cap sur les aînés » qui reprendra en septembre prochain.
- **23 juin** : Succès de la Fête nationale à la hauteur de nos moyens
- **30 juin** : Rencontre avec le comité « Cap sur les aînés » pour la préparation des événements à venir dès l'automne prochain

19. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux questions du public sur les points suivants :

- Échéancier pour un entrepôt d'abrasifs et sels de voirie
- Travaux publics : Suivi de la flotte des équipements roulants dont le contrat CGER se termine en 2024
- Aménagement des terrains à finaliser sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est
- Borne d'arpentage sur un immeuble de la rue St-Pie X
- Vitesse
- États financiers 2022
- Asphaltage sur le tronçon Nord de la rue St-Pie X à partir de l'intersection de la 3^e avenue O

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-07-208

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 13.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier